

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-128 du 14 septembre 2023

Objet : Convention de mise à disposition d'une salle de cours dans les locaux de l'École de Musique et de Danse à l'association « Les Pieds en Musique » pour l'année scolaire 2023-2024.

LE PRÉSIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Considérant la convention de mise à disposition ci-jointe ;

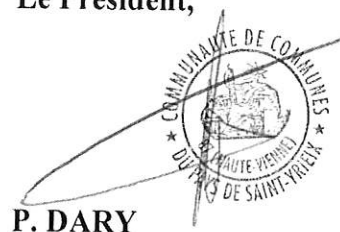
DECIDE

Article 1^{er} : Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'Association « Les Pieds en Musique » une convention de mise à disposition d'une salle à titre gracieux, sise à l'École Intercommunale de Musique et de Danse.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition est consentie du 15 septembre 2023 au 15 juillet 2024.

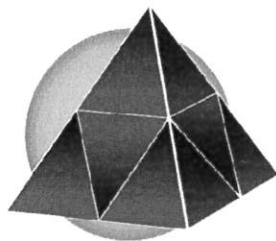
Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,


P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE COURS AU
SEIN DES LOCAUX DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET
DE DANSE « LES PIEDS EN MUSIQUE »**

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2023-128 du 14 septembre 2023,

d'une part,

ET :

L'association « **Les Pieds en Musique** », représenté par son Président Monsieur Luc DUPUIS, dont le siège social est situé à la Mairie de Jourgnac, 24 Place Thérèse Menot - 87800 JOURGNAC.

d'autre part,

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition de l'association « **Les Pieds en Musique** », une salle de cours au sein des locaux de l'École Intercommunale de Musique et de Danse– Rue du 63eme RI. – Jardin du Moulinassou - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

ARTICLE 2 : ETAT DES LOCAUX

L'association **Les Pieds en Musique** prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.

L'association **Les Pieds en Musique** devra veiller à laisser en l'état les locaux après leur utilisation.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est consentie pour les mercredis soir de 20h15 à 22h15 durant la période scolaire 2023-2024, soit jusqu'au 15 juillet 2024.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'utilisation.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les bâtiments sont assurés par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.

L'association **Les Pieds en Musique** devra justifier la souscription de contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, l'association **Les Pieds en Musique** s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes

A l'issue de l'activité, le cas échéant, l'association **Les Pieds en Musique** devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.

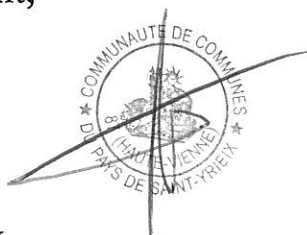
Les réparations correspondantes seront à la charge de l'association **Les Pieds en Musique** ou de son assureur.

Fait à SAINT-YRIEIX, Le 14 septembre 2023

**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix,**

Le Président,

P. DARY



**Pour l'association
Les Pieds en Musique,**

Le Président,

Luc DUPUIS